

Comment éviter Le plagiat à l'ÉTS



Document préparé par : Marie Lefebvre
Décanat des études – Août 2010

Qu'est-ce que le plagiat ?

Le plagiat est la reprise, à son propre compte, de toute information sans en mentionner la source (provenance) adéquatement.

- ▣ **Peu importe le type d'information** (tableau, graphique, équation, article de loi, image, texte, hypothèse, théorie, opinion, etc.)
- ▣ **Peu importe la source** (livre, article de périodique, y compris les sites internet, etc.)

Pourquoi est-il important d'identifier ses sources ?

« L'absence de références aux sources laisse supposer que l'étudiant est l'auteur original et constitue un acte de plagiat »

(École de technologie supérieure, Décanat des études, 2010)

Les principaux avantages à citer ses sources sont :

- ▣ « Pour ajouter une valeur à son travail de recherche tout en respectant la loi sur le droit d'auteur
- ▣ Pour développer sa propre expertise de recherche
- ▣ Pour démontrer un sens de l'éthique professionnelle
- ▣ Pour faciliter le repérage des sources par le lecteur ».

(Service des bibliothèques de l'UQAM, 2010)

Pourquoi certains étudiants plagient-ils ? (1)

- L'ignorance des règles de rédaction empêche d'identifier correctement les sources d'information utilisées.
- Certains étudiants ont l'impression que tout ce qui est sur Internet est de nature publique et qu'il n'est pas nécessaire d'en identifier la provenance.
- Le geste de « copier-coller » sans citer la source est considéré comme une pratique normale ou une habitude.
- Le plagiat apparaît comme une solution pour sauver du temps dans une vie trop chargée d'activités, de responsabilités ou de problèmes.

Pourquoi certains étudiants plagient-ils ? (2)

- Le plagiat est utilisé pour répondre au stress d'une réussite à n'importe quel prix ou à l'angoisse d'un échec.
- L'utilisation de textes, provenant des autres et utilisés comme étant les siens, est considérée comme une solution de facilité sans conséquence : **Tout le monde le fait et il n'y a pas de conséquence.**
- Dans certains cas, le plagiat représente un **défi** à relever.

Quels types d'actes sont considérés comme du plagiat à l'ÉTS ?

- Tel que prévu dans le Règlement des études de l'ÉTS : « Utiliser totalement ou en partie, [sic] du matériel sonore, graphique ou visuel, des pages web, du code de programme informatique ou des éléments de logiciel, des données ou résultats d'expérimentation ou toute autre information en provenance d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans en citer les sources [...]. » (École de technologie supérieure, Secrétariat général, 2007 et 2008)

Qu'arrive-t-il lorsqu'un des membres d'une équipe plagie ?

Le règlement des études stipule que **tous les membres d'une équipe** sont considérés comme des coauteurs, ils sont donc tous **responsables** de l'ensemble du travail remis.

Pour ne pas être pénalisé, il est important que chaque coéquipier s'assure que les **sources d'information** utilisées personnellement ou par un membre de l'équipe soient **correctement identifiées**.

(École de technologie supérieure, Secrétariat général, 2007 et 2008)

Quelles sont les conséquences du plagiat à l'ÉTS ?

(1)

« Tout acte de plagiat ou de fraude (incluant la tentative et la participation) peut entraîner une ou plusieurs des sanctions suivantes :

- ▣ Échec du cours;
- ▣ Rejet du rapport, du mémoire ou de la thèse;
- ▣ Suspension du programme ou du statut d'étudiant libre pendant un ou plusieurs trimestres, pour une durée maximale ne pouvant excéder vingt-quatre (24) mois;
- ▣ Exclusion temporaire ou définitive de l'École dont la durée est déterminée par le Conseil d'administration au moment de l'exclusion. »

(École de technologie supérieure, Secrétariat général, 2007 et 2008)

Quelles sont les conséquences du plagiat à l'ÉTS ?

(2)

Mise en garde du Décanat des études :

La plupart des étudiants qui doivent se présenter devant le Comité de discipline, en raison d'un acte de plagiat ou de fraude, déclarent qu'ils n'étaient pas au courant des règles. Cette justification ne constitue généralement pas une défense valable. **Il est donc préférable de prévenir le plagiat en évitant certains actes et en citant correctement ses sources.**

Comment prévenir le plagiat ?

L'utilisation de la **méthode auteur-date** permet d'identifier la source d'un texte, d'une image ou tout autre élément à l'aide d'une **référence abrégée** insérée dans le texte (Nom de l'auteur ou des auteurs, date de publication). La référence complète de la source est donnée dans la bibliographie présentée à la fin du document.

Exemple fictif :

Dans son ouvrage *Attention au plagiat* (Tremblay, 2007) a bien cerné les raisons pour lesquelles il est important de citer adéquatement les sources que nous utilisons lors de la rédaction d'un document.

Pour en savoir davantage...

Consultez la foire aux questions (FAQ)

**« Comment identifier et citer correctement ses sources »
à l'adresse suivante :**

<http://www.etsmtl.ca/zone2/administration/decanats/formation/etudsup/deroulement/citer.html>

Vous obtiendrez de l'information sur les façons d'identifier et de citer correctement vos sources (Ex.: identification des sources, rédaction des citations, longueur permise pour les citations, modifications possibles, cas d'exception, etc.)

Références bibliographiques

- « Fraude ». 2009. In *Portail lexical : lexicographie*. Nancy, France : Centre national de ressources textuelles et lexicales (CNRTL). En ligne . <<http://www.cnrtl.fr/definition/fraude>>. Consulté le 29 août 2010.
- École de technologie supérieure. Secrétariat général. 2007. « Chapitre 10 : Plagiat et fraude ». In *Règlement des études de 1^{er} cycle*. En ligne. 6 p. <http://www.etsmtl.ca/sg/Reglement/chapitre_10.pdf>. Consulté le 25 juillet 2010.
- École de technologie supérieure. Secrétariat général. 2008. « Section 8 : Plagiat et fraude ». In *Règlement des études de cycles supérieurs*. En ligne. 5 p. <http://www.etsmtl.ca/sg/Reglement/Etudes_de_cycles_superieurs.htm>. Consulté le 25 juillet 2010.
- Service des bibliothèques de l'UQAM. 2010. « Module 7 : Évaluer et citer ses sources ». In *InfoSphère*. En ligne. <http://www.bibliotheques.uqam.ca/InfoSphere/fichiers_commun/module7/pourquoi.html>. Consulté le 25 juillet 2010.